

Brest et La Rochelle, le 09 DEC. 2022
N° 2022/248
N°

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL

Portant modification de l'arrêté n° 2022/108 du 30 juin 2022 du préfet maritime de l'Atlantique et du préfet de la Charente-Maritime portant désignation des membres du conseil de gestion du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

Le préfet maritime de l'Atlantique,
Le préfet de la Charente-Maritime,

- Vu le code de l'environnement, notamment son article R. 334-31 ;
- Vu le décret n° 2015-424 du 15 avril 2015 portant création du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;
- Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2022-108 du 30 juin 2022 modifiant la désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;
- Vu les demandes et propositions formulées par le département de la Vendée, le Comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire, l'Association Agréée Départementale des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce de la Gironde, et de la Fédération des Industries nautiques ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

L'article 1 de l'arrêté n° 2021-158 du 29 septembre 2021 modifié du préfet maritime de l'Atlantique et du préfet de la Charente-Maritime portant désignation des membres du conseil de gestion du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis est remplacé par les dispositions suivantes à compter de la publication du présent arrêté :

Article 1^{er}

1.2. Au titre des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements compétents, sur proposition de leur organe délibérant

e) pour le département de la Vendée :

- M. Didier ROUX, titulaire ; Mme Brigitte HYBERT suppléante.

1.4. Au titre des représentants des organisations représentatives des professionnels

c) pour l'association agréée départementale des pêcheurs professionnels en eau douce de la Gironde

- Mm Jacqueline RABIC, titulaire ; Mme Lise MAS, suppléante ;

e) pour le comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire

- M. Yannick MARIONNEAU, titulaire ; M. Vincent GAUTIER, suppléant ;

k) pour la fédération des industries nautiques :

- Mme Isabelle RACOUPEAU, titulaire ; M. Fabien MÉTAYER, suppléant ;

Article 2

L'arrêté interpréfectoral du 30 juin 2022 portant modification de la nomination au conseil de gestion du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique (<https://www.premar-atlantique.gouv.fr/arretes>) et de la préfecture de la Charente-Maritime.

Pour le préfet maritime,
l'adjoint au préfet maritime de l'Atlantique
pour l'action de l'État en mer,

Jean-Michel CHEVALIER

Le préfet de la Charente-Maritime



Nicolas BASSELIER

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- Parc naturel marin Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis

COPIES :

- Préfecture de la Charente-Maritime
- PREMAR ATLANT/AEM (ENVMAR - RFO- pour insertion au RAA de la préfecture maritime de l'Atlantique)
- archives (dossier d'affaire - Chrono AR).